

# Tableau récapitulatif des 38 Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

Tableau établi selon le décret no 2023-716 du 2 août 2023

<b>5 MDO exigeant seulement une surveillance particulière pour la protection de la santé publique</b>				
Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B	Infection par le virus de l'immunodéficience humaine, quel que soit le stade	Tétanos	Mésothéliomes	Covid-19
<b>33 MDO nécessitant à la fois une surveillance particulière pour la protection de la santé publique et une intervention urgente locale, nationale ou internationale</b>				
Botulisme	Brucellose	Charbon	Chikungunya	Choléra
Dengue	Diphthérie	Fièvres hémorragiques africaines	Fièvre jaune	Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes
Hépatite A aiguë	Infection à virus de l'encéphalite à tiques	Infection à virus du Nil Occidental	Infection invasive à méningocoque	Légionellose
Leptospirose	Listériose	Orthopoxviroses, dont la variole	Paludisme autochtone	Paludisme d'importation dans les départements d'outre-mer
Peste	Poliomyélite	Rage	Rougeole	Rubéole
Schistosomiase (Bilharziose) urogénitale autochtone	Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines	Toxi-infections alimentaires collectives	Tuberculose	Tularémie
Typhus exanthématique	Zika	Saturnisme chez les enfants mineurs		